
Discours de la députation de la société des Jacobins, qui fait l'éloge des travaux de la Convention et assure de son dévouement, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société des Jacobins, qui fait l'éloge des travaux de la Convention et assure de son dévouement, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 150-152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40360_t1_0150_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Guyomar, député du département des Côtes-du-Nord, expose à l'Assemblée que, depuis quinze jours, il est travaillé d'une fièvre qu'il craint de voir continuer tout l'hiver, que plusieurs de ses collègues en ont connaissance; il demande que l'Assemblée l'autorise à aller respirer pendant un mois l'air natal, pour rétablir sa santé.

La Convention accorde le congé (1).

Suit la lettre de Guyomar (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, 22 brumaire an II de la République française.

« Citoyen Président.

« Depuis quinze jours la fièvre me travaille malgré les remèdes que j'ai employés. Je crains que cette incommodité ne se prolonge à l'entrée de l'hiver et ne me prive par là d'assister aussi régulièrement aux séances, que je l'ai fait jusqu'ici. Je désire donc prendre mon air natal pour rétablir ma santé; ma maladie étant connue de plusieurs de mes collègues, je me trouve à l'abri du reproche de vouloir tromper la religion de l'Assemblée pour obtenir le congé d'un mois que je demande.

« PIERRE GUYOMAR. »

« La Convention nationale, sur la motion faite par un membre [BASIRE (3)] de décréter que la Société des Jacobins avait bien mérité de la patrie, en venant donner une nouvelle manifestation de son zèle pour le triomphe des principes révolutionnaires, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cette Société célèbre n'a pas cessé un instant de bien mériter de la patrie. »

Sur la proposition d'un membre [MARIBON-MONTAUT (4)],

« La Convention décrète que son comité de sûreté générale lui fera, pour le plus tard, au 1^{er} frimaire prochain, son rapport sur les 73 députés mis en état d'arrestation (5). »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 200. La minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 278, dossier 732, est de la main de Philippeaux.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 746.

(3) D'après les divers journaux de l'époque.

(4) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 278, dossier 732.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 201 et 202. Nous séparons ces deux paragraphes du procès-verbal par une ligne de points, parce que, dans le procès-verbal imprimé, divers décrets sont intercalés entre eux; mais ils sont intimement liés, ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre par le compte rendu du *Moniteur*. C'est pourquoi, contrairement à la règle que nous nous sommes imposé de suivre l'ordre adopté par le procès-verbal, nous avons cru devoir les réunir.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Une députation de la Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, est admise à la barre.

Dufourny, orateur. Représentans, les Français l'ont juré: vivre libre ou mourir; la Convention l'a juré: la liberté, l'égalité triompheront: tels sont nos sermens, tels sont vos devoirs. Nous tenons nos sermens. Les Français s'élançant aux frontières et, sur les cadavres des tyrans et de leurs soldats, la victoire ouvre la marche triomphale de la liberté, qui, du sommet de son char, distribue le bonheur aux nations dé trompées, annonce et proclame enfin la paix universelle.

Nous tenons aussi nos sermens à l'intérieur, en réduisant les villes rebelles, en exterminant les brigands, et c'est ainsi que le fer et la flamme dévoreront tous les ennemis ouverts de la République; mais il est des ennemis cachés, il est des traîtres, des conspirateurs, et il est aussi des patriotes immuables qui les jugent, et enfin la hache si tardive de la justice les extermine sans distinction. Il est enfin des hommes suspects, des malveillans, des intrigans, et les plus méprisables de tous, des indifférens dont la coalition coupable corrompt l'esprit public, enfouit les subsistances, souille les élections; mais la prudence, tendant ses filets pour la sûreté générale, a ordonné leur arrestation: et fidèles à leurs sermens, les Français les ont enchaînés.

Le précipice était ouvert; les conspirateurs qui avaient jusque dans votre sein établi le foyer du volcan qui devait tout engloutir, avaient fait nommer cette exécration Commission des douze qui devait proscrire tous les patriotes; mais le peuple était là; mais toute la France, qui a juré d'être libre ou de périr, était révolutionnaire. Paris, ses autorités constituées, étaient révolutionnaires. Grâce vous soient rendues, représentans, vous avez enfin organisé la révolution. Des comités de Salut public et de sûreté générale, des comités de surveillance, des comités révolutionnaires font, sous l'œil des autorités constituées, le départ des individus de toute la France: et c'est ainsi que la patrie sera sauvée par la valeur des combats, par l'inflexibilité dans les tribunaux, et plus encore peut-être par cette sévérité qui imprime aux hommes suspects une terreur salutaire. Oui, représentans, le Français dans son dévouement ne connaît que le courage ou la mort, la justice ou la mort, la terreur ou la mort, pour assurer la liberté.

La terreur, elle est le salut même de ces lâches ennemis que la pitié veut bien épargner; continuez donc, représentans, par pitié même, la méduse de la terreur; opposez aussi cette méduse à ces mielleux et perfides orateurs qui,

(1) *Moniteur universel* [n° 55 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 223, col. 2]. Le *Supplément du Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 421, p. 312) et le *Mercure universel* [25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 232, col. 1] reproduisent textuellement l'adresse de la Société des Jacobins telle que la donne le *Moniteur*. D'autre part, voy. ci-après, annexe n° 1, p. 164, le compte rendu de la même discussion d'après divers journaux.

avant la paix générale, voudraient vous toucher en faveur de leurs amis ou peut-être même de leurs complices. Les Sociétés populaires, chargées de surveiller toutes les trames, de dénoncer tous les traîtres, de crier vengeance et justice, d'épurer enfin sur la coupelle de l'opinion publique toute la masse des citoyens pour n'employer aux fonctions que des hommes purs, vous dénoncent aujourd'hui le projet de faire avorter toutes les mesures révolutionnaires en les mitigeant, dans l'espérance de parvenir enfin à faire égorgé les patriotes qui en auront été les principaux agents. Déjà l'audace des perfides se ranime, et d'après le signal contre-révolutionnaire qui en a été impunément donné dans cette enceinte, ils répètent : « Quand donc cessera cette boucherie de députés ? » Répondez, représentants : « Lors du supplice du dernier des coupables, lorsque l'assemblée la plus auguste sera aussi la plus pure, quand aucun audacieux n'osera improuver la vengeance nationale, calomnier la fidèle sévérité du tribunal révolutionnaire, condamner l'austère supervigilance du comité de sûreté générale, engourdir le zèle admirable des comités révolutionnaires, ou refroidir cet esprit public qui dicte à toute la France cette unité de volonté, cette unité de résistance par lesquelles seules nous obtiendrons le bonheur. »

Sachez donc, représentants, que lors même que toutes les hordes de brigands, pâles de frayeur, observent le silence de l'effroi, elles ont dans votre sein des orateurs, des excitateurs d'opinions qui, par des mots insidieux, fournissent à nos ennemis le funeste paradoxe qu'ils doivent accrédi ter chaque jour, la phrase contre-révolutionnaire qui, répétée dans toute la France, doit altérer l'esprit public, amortir le mouvement révolutionnaire et favoriser les plus odieux complots. Ne souffrez donc pas, représentants, qu'on vous dise impunément que la terreur glaçant une partie de la Convention, ses délibérations ne sont pas libres. La Convention ne fut jamais plus libre; jamais elle ne fut plus grande que depuis le 31 mai; ses immortels décrets l'attestent à l'univers, la terreur ne peut glacer que des coupables ou des lâches. Que ceux-là soient punis, que ceux-ci se retirent : qu'ils se retirent ! non, qu'ils restent. Le tourment des esclaves est de voir des hommes libres; le supplice des coupables est de voir le triomphe de la vertu; qu'ils restent, mais dans le silence; les coupables et les lâches ne peuvent être les représentants des Français vertueux et intrépides.

Ne souffrez donc pas, citoyens représentants, qu'on ose encore vous dire que la terreur glaçant les hommes purs dans les départements, aucun n'osera accepter les fonctions de législateur. Oui, sans doute, la terreur écartera les intrigants et les lâches; mais l'homme pur mettra toujours sa gloire à occuper après vous sur cette Montagne, cette place d'où vous défendîtes la liberté; et la vertu courageuse acceptera toujours la mission suprême d'être l'organe de la volonté du peuple et d'être l'instrument de son bonheur.

Ne souffrez donc pas qu'on ose vous dire : « Ce que vous faites est souvent l'ouvrage de la précipitation et des passions; il faut un parti d'opposition; il faut relever le courage de ce côté droit, que la terreur fait ramper aux pieds de cette toute-puissante Montagne; il faut qu'il se ranime, qu'il lève la tête avec confiance, qu'il

lutte même contre les patriotes. » Oui, sans doute, il faut une discussion, mais opérée par la seule diversité des lumières et de la nature des esprits, qui tendent fraternellement à un même but, et, sans former un parti ou un côté droit. C'est cette discussion qui a lieu actuellement de la manière la plus libre. Eh ! qui peut mieux constater cette liberté, que l'audace impunie de ceux qui, insultant à l'Assemblée, la réclament ?

Profitez, représentants, de l'imprudent avis qui vous est donné. Oui, il existe encore un côté droit; il n'attend que du courage et un chef. Ses plaintes trémulantes ne sont pas, à la vérité, du courage; mais suspendez, ajoutez la terreur, et ce chef, n'en doutez pas, ce chef paraîtra, peut-être même est-il déjà indiqué. Quel donc ! vous qui êtes la Minerve des Français, touchés d'une imprudente pitié, vous laisseriez le crime enlever de dessus votre égide la Méduse de la terreur, afin que, désarmés, les vrais représentants du peuple puissent être égorgés. Non, représentants, non, nous ne le souffrirons pas. Redoublez de sévérité; paralysez les méchants; accusez sans distinction d'auteurs et de complices; accusez sans exception tous les coupables; que les tribunaux prononcent avec sévérité. Pour nous, nous vous dénoncerons tous les traîtres et les perfides, et surtout les plus dangereux par leurs pouvoirs, ceux qui seraient revêtus, mais indignes des fonctions de général ou de député. Suspendre un mouvement révolutionnaire; s'arrêter au milieu de la victoire, représentants, c'est reculer, c'est perdre la liberté, c'est se faire égorgé sur le champ de bataille. Reculerez-vous ? Non; mais certes, les Français libres, ne reculeront jamais; ils ne s'arrêteront pas; ils seront toujours fidèles à leurs serments, toujours révolutionnaires, toujours l'appui de la Montagne; qu'un parti, qu'un côté droit ose reparaitre, et il disparaîtra.

Non, le salut public n'est pas seulement dans les mains des représentants, ils en sont les instruments honorables; mais il réside dans la volonté, la justice et la force du peuple; il donne son appui, et la vertu triomphe; il imprime la terreur, et les monstres rentrent dans leurs cavernes. Les patriotes immuables de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, ceux des sociétés affiliées de Montaiban, d'Yvetot, de Landernau et de huit sociétés voisines; de Rennes, de Houlleur, ceux des sections de la Montagne, des Amis de la patrie, de la Fontaine Grenelle, du Contrat social, de la Fraternité, ont pris avant-hier la résolution de vous présenter une suite de vœux. Les trophées de la superstition mise en fuite par les habitants de Franciade, occupaient hier la barre. Nous nous présentons aujourd'hui, non avec des lingots et des pierreries, mais avec les trésors que vous prizez le plus, ceux des principes. C'est en vous les retraçant sans cesse, que nous vous demandons : 1^o de maintenir l'égalité, en livrant au tribunal révolutionnaire, avec les grands coupables, tous leurs complices, et surtout de traiter plus sévèrement encore les généraux et les représentants; 2^o de maintenir dans toute leur rigueur, toutes les mesures révolutionnaires, et à cet effet d'imprimer aux comités qui sont chargés de leur exécution, et surtout au comité de sûreté générale, la plénitude des pouvoirs de confiance dont vous êtes investis; pour les préserver de toute résurrection du côté droit, et de toute formation de

parti; 3^o de réprimer tout membre qui oserait par la témérité de ses propositions dégrader la liberté des opinions, dirait calomnieusement que le tribunal révolutionnaire prononce des boucheries, donnerait aux mécontents pour signal ces mots de convention, que les journaux leur transmettent, qui relèvent leurs espérances et appellent la persécution sur les patriotes; quiconque enfin voudrait former un parti ou ressusciter le côté droit; 4^o de retirer le décret d'exception porté le 20 brumaire, en faveur des députés susceptibles d'arrestation ou d'accusation. Surveillance, vigueur, justice, unité, égalité, Montagne! vous l'avez juré avec toute la République; vous remplirez vos devoirs et les Français tiendront leurs serments. (*On applaudit.*) (1).

Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance. Ils traversent la salle au milieu des plus vifs applaudissements.

Moyse Bayle. Je demande la mention honorable et l'insertion au *Bulletin* de l'adresse de nos frères les Jacobins.

Cette proposition est décrétée.

Basire. Il pouvait résulter de la malheureuse discussion du 20 brumaire (2), dans laquelle j'ai le regret d'avoir figuré, deux mauvais effets; le premier, de retarder la marche du mouvement révolutionnaire; le second, de former dans la Convention un parti opposé à la Montagne. Je dois sur ces deux craintes, assez naturelles, quelques explications. Quant au danger d'apporter du retard à la marche révolutionnaire, personne depuis le 31 mai n'a plus cherché que moi à accélérer cette marche. C'est moi qui le premier ai proposé de déclarer que la République était en révolution, et de donner aux comités révolutionnaires le mandat d'arrêt. Le mouvement révolutionnaire ne peut s'arrêter qu'à la paix, qui en deviendra le terme. A l'égard de la crainte de voir former un parti d'opposition à la Montagne, parti plus dangereux et plus réel, pour lequel on pourrait avoir conçu sur ma personne des espérances auxquelles je rougis d'avoir donné lieu, je déclare qu'après avoir vu, depuis 4 ans, se former autour de moi des partis sans nombre, et avoir été moi-même travaillé en tout sens, je ne suis entré dans aucun, et je n'entrerai jamais dans aucun. Je remercie mes frères les Jacobins, avec lesquels j'ai toujours vécu et veux toujours vivre; je les remercie d'avoir montré cette sollicitude vraiment patriotique, et de m'avoir surveillé. Je demande que la Convention décrète que la Société des Jacobins a bien mérité de la patrie.

Un membre. Je demande l'ordre du jour, mo-

(1) Vifs applaudissements, d'après le *Mercur universel* [25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 235, col. 1], le *Journal de Perle* [n^o 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 355], et le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n^o 421, p. 316).

(2) Voy. *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. LXXVIII, séance du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 702, le passage auquel Basire fait allusion. Voy. d'autre part ci-après, annexe n^o 2, p. 167, le compte rendu, d'après le *Journal de la Montagne*, de la séance de la Société des Jacobins, au cours de laquelle Basire, Chabot et Thuriot furent dénoncés.

tivé sur ce que la Société n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie. (*On applaudit.*)

La Convention passe à l'ordre du jour, ainsi motivé.

Chabot. Je n'ai pas entendu former un parti d'opposition qui arrêtât la marche révolutionnaire, et Dufourny sait, aussi bien que tous les Jacobins, que j'étais à l'insurrection du 31 mai, que j'assistai au comité d'insurrection, que j'y donnai des espérances que les autres n'avaient pas eux-mêmes. Ceux qui voulaient s'opposer à la marche révolutionnaire sont ceux qui voulaient faire établir constitutionnellement le conseil exécutif; voilà le terme du mouvement révolutionnaire, et ce mouvement, comme l'a dit Basire, ne doit s'arrêter qu'à la paix. C'est donc moi qui pourrais plutôt reprocher cette inadvertance à ceux qui me poursuivent aujourd'hui. Je n'ai point voulu de parti d'opposition, je le répète; mais j'ai voulu des discussions, parce que depuis longtemps je n'en voyais plus dans la Convention; voilà pour quel objet j'élèverai toujours ma voix. Je remercie mes frères les Jacobins de leur active surveillance, et s'il m'arrivait de faillir, je les remercierais encore de me dénoncer à la Convention, et de me faire conduire à l'échafaud. Si je m'endors quelquefois, ce sont des coups de fouet qui me réveillent. J'ai poursuivi les conspirateurs jusqu'à l'échafaud, et certes, ma déposition a contribué à leur faire subir le supplice dû à leurs forfaits. Je ne cesserais de les poursuivre, je serai Jacobin, fût-ce malgré les Jacobins; et si la patrie a besoin de mon sang pour sa défense, c'est auprès des Jacobins, avec les Jacobins que je veux mourir pour elle.

Montaut. Peut-être mes collègues ont-ils été un moment égarés; mais déjà la Société des Jacobins a rendu justice à leur cœur. La Société vous a demandé la punition des conspirateurs et de leurs complices; 73 membres de la Convention sont en état d'arrestation. Un décret ordonnait au comité de sûreté générale de faire sur eux un prompt rapport. Il ne s'est point fait; je demande que sous 8 jours ce rapport soit présenté, car déjà plusieurs renseignements sont parvenus au comité.

Thuriot. Citoyens, loin de m'opposer à la proposition de Montaut, je l'appuie, au contraire, de toutes mes forces. Je demande la parole pour relever quelques idées présentées à la Convention. J'ai aussi parlé dans cette séance qui a donné lieu à des réclamations. Je dois dire, puisque les circonstances m'y obligent, que j'ai toujours combattu pour la liberté et l'égalité; j'ai le premier dans Paris affronté les canons de la Bastille; j'ai été pendant 18 mois représentant de la commune, et jamais je n'ai cessé un moment d'être révolutionnaire. J'invoque le témoignage de tous mes collègues. Dufourny, qui ne m'a jamais perdu de vue, doit se rappeler que ce fut moi qui proposai la destruction de l'état-major de la garde nationale parisienne, et que ce fut sur ma motion qu'après une longue et solennelle discussion, l'Assemblée nationale décréta cette suppression. Dans les moments d'orage qui s'élevèrent au 10 août, je fus le premier à dire que c'était le parti de la liberté que nous devions embrasser. On m'a reproché d'avoir voulu maintenir Custine; voyez la calomnie! l'homme qu'on voulait sacrifier pour Custine, était Pache; eh bien est-il un membre